La Voix du peuple de Provence

LA VOIX DV PEVPLE DE PROVENCE,

Contre les armes de Monſieur le Comte d'Alais.

M. DC. XLIX.

LA VOIX DV PEVPLE DE PROVENCE,

CONTRE LES ARMES de Monsieur le Comte d'Alais.

BON DIEV, que tardez-vous de chastier aux yeux de vostre peuple des attentats si execrables? On vole, on pille, on rauage, on viole, on embrase les villes & les campagnes, on les fait nager dans les meurtres & dans le sang, & vous differez, Seigneur, d'escraser ces testes criminelles? Deliurez vostre peuple qui perit par la faim, par le feu, par le fer, en faisant perir l'autheur de tous ses maux. Vostre Iustice doit la punition d'vn coulpable à la deliurance d'vn million d'innocens. Les cris de tant de vefues à qui on a massacré leurs marys; le desespoir de tant de meres pour l'hōneur qu'elles ont veu rauir à leurs filles sans pouuoir les garantir: Les larmes de tant de peres qui ont veu esgorger leurs enfans, & l'orreur de tant de familles qu'on a reduit à l'extreme misere par les saccagemens & les embrasemens, reclament incessament vostre iuste vengeance.

Vous ne pouuez-pas, Grand Dieu, la refuser pour le salut de toute vne Prouince malheureusement opprimée par celuy qui estoit estably pour la deffendre, & qui bien loin de la proteger des violāces estrangeres, paroist en teste d'vne Armée pour la destruire luy-mesme: Qui bien loin de la faire jouyr des libertez esquelles la cle-

mence du Roy venoit de la restablir, il veut la rendre son esclaue, & luy rauir tous les Priuileges que la bonté de son Prince luy a si liberalement accordés : Qui bien loin de luy conseruer cette paix que les Declarations publiques luy auoient redonnée, luy declare ouuertement la guerre, y fait entrer hostilement des troupes sans les ordres du Roy pour executer ses vengeances : & par vn redoublement de crime il arme contre leur propre mere les mains paricides des mauuais Citoyens, & les pousse en frenetiques à se porter eux-mesmes la dague dans le sein, & deuorer comme Dragons acharnez leurs enfans & leurs freres, & les enseuelir soubs les ruynes ce leur patrie, pour laisser à la posterité des marques de leur perfide cruauté.

Et pour couronner ses oppressions, il traite de rebelles & d'ennemis de l'Estat : Il menasse d'exil & d'incendie tous les fidelles compatriotes qui s'opposent à ses rauages, & qui exposent genereusement & leurs biens & leurs vies pour le salut public. Il veut faire passer pour le plus noir de tous les crimes la deffence de leur Pays, & par vne profanation insigne condamner de trahison vne si eminente vertu. Chose estrange ! de vouloir supprimer vne loy que la Nature a grauee dans le cœur de tous les hommes, de vouloir rendre criminel vn deuoir de charité que les Payens mesmes reuerent, & effacer vne obligation que toutes les parties se doiuent pour le soutien du corps qu'elles composent ? C'a esté parmy tous les peuples vne action heroïque & sacree de s'immoler pour le salut de sa Patrie, & icy c'est vn attentat de ne conspirer pas à sa ruyne : On ordonnoit des recompenses

ses & de couronnes à ceux qui auoiedt sauué leurs Concitoyens: & icy on prepare des supplices à ceux qui ne protegent pas leurs ennemis, ou qui reffusent de signer des ligues contre les libertez publiques: On mettoit parmy les Dieux ces Heros qui auoient exposé leurs vies pour garantir celles de leurs Compatriotes: & à present on menasse du gibet, ou on punit d'vn exil ceux qui ne conjurent pas à la perte de leurs Concitoyens.

En effet, nostre persecuteur au prejudice d'vn droict si legitime & si naturel, & à la honte du Christianisme, n'a il pas porté ses armes contre Draguignan pour forcer sa fidelité. N'a-il pas proscrit de Tarascon & de Tholon les plus importantes familles pour auoir tesmoigné leurs iustes sentimens à l'interest public, comme si ce zele pour la patrie estoit vn mal contagieux. N'a il pas exilé de Brignolle auec scandale tous les Officiers de Iustice, & fait emprisonner honteusement l'vn de ses principaux Chefs? N'a il pas en teste de ses trouppes menassé Tretz de degast s'il ne luy ouuroit ses Portes, que ce genereux village luy a si constamment fermées en veuë de toute son armée sans s'esbranler de ses courses ny de ses menasses? N'a il pas tasché de surprendre par des Lettres de cachet anterieures aux ordres subsequents qui les reuoquent, dont Monsieur d'Estampes est le porteur, deux cens principales villes de la Prouince qui ont paru inesbranlables au seruice qu'elles doiuent au bien de leur Païs? Enfin, n'a il pas non seulement descrié dans l'vne de nos capitales villes ceux qui vouloient deffendre ses libertez, & les garantir de la seruitude à laquelle il la sousmet insensiblement par des apparences trompeuses:

mais encores fait dreſſer pluſieurs fois des embuſches pour les y faire aſſaſſiner, les preuues en eſtans dans des lettres qu'on a interceptées & enuoyées à ſa Majeſté pour luy demander Iuſtice, en faueur de ceux qui pour auoir ſellé de leur ſang leur fidelité inuiolable au ſeruice de leur Prince, & de leur Patrie, ſont traitez de factieux & de rebelles dans ſes Manifeſtes, parce qu'ils ſe ſont opposez à ſes rapines & à ſes injuſtes deſſeins.

Et que n'a il tenté contre cette illuſtre ville d'Aix, pour auoir monſtré tant de zele & de chaleur à la cauſe publique? Ne l'a il pas blaſmée d'intelligence auec l'Eſpagne, parce qu'elle n'en a point voulu auoir auec le perturbateur du public? N'a-il pas donné le nom de rebellion à ſa fidelité? N'a il pas pourſuiuy l'exil de ſes Cours ſouueraines, parce qu'elles n'ont pas voulu fléchir aux iniuſtes demandes qu'il a fait au Païs? N'a il pas demandé le demantelement de ſes murailles, afin qu'elles fuſſent ouuertes au pillage de ſes funeſtes trouppes: & tout preſentement ne vient-il pas de rauager ſes terres, bruſler les granges, enleuer les grains & les beſtiaux, declarer la guerre aux bœufs, aux aſnes, & aux poules, & laiſſé par tout ſon terroir l'horreur, la famine, les cris, & la mandicité par des exploicts illuſtres & dignes d'vn ſi grand conquerant.

Ce ſont là les effets de la vangeance qu'il a depuis long temps iuré contre la ville d'Aix: les Propheties qu'on auoit hautement publié dans ſa maiſon à ſa ſortie d'Aix, qu'il n'y reuiendroit iamais qu'à main armée, ſont enfin accomplies. Il ne niera plus maintenant qu'il n'aye commandé la guerre, puis que ſes deſſeins paroiſſent à décou-

uert, & que tant d'apareils aufquels on trauailloit depuis plus de quatre mois, iuſtifient clairement qu'il l'auoit preparee, & les vains pretextes qu'il prenoit de l'eſcorte des Commiſſaires, ſont entierement diſſipez, puiſque ſes troupes eſtoient comme de perſonnages qu'on tient cachez ſoubs la tapiſſerie qui parurent le meſme iour, & coururent à leur paſſage pour les ſacrifier à ſa rage s'ils n'euſſent eſté en eſtat de deffence.

Quoy donc la ville d'Aix eſtoit elle criminelle d'auoir pourueu à la ſeureté de ſes Magiſtrats? Eſtoit-ce bien vn ſuiet legitime de proclamer la guerre, de faire deuorer la Prouince, de porter par tout le fer & le feu, & de declarer les Corps de la Iuſtice ſouueraine rebelle? Eſt-ce rebellion de conſeruer au Roy ſa Patrie, & d'y appuyer la Iuſtice? Eſt-ce reuolte de vouloir maintenir contre la violance les Priuileges de ſon Pays, & les Declarations de ſon Prince? Eſt ce perfidie de defendre d'oppreſſion ſes Iuges legitimes, & d'empeſcher la Iuſtice d'eſtre eſclaue des volontez d'autruy, ou d'eſtre adminiſtree par les ſupposts d'vne authorité iniuſtement vſurpee.

Non, non fidelle ville d'Aix, ce n'eſt pas là ton crime, c'eſt qu'il te reſte encore du ſang dans tes vaines que l'on veut eſpuiſer iuſques à la derniere goutte; on veut que tu payes en vne ſeule fois ce que les autres villes ont payé depuis vnze annees de ſon Gouuernement: Il a eſpuiſé les ruiſſeaux, il veut en prendre dans les riuieres, il veut ouurir toutes les veines, il en veut auoir de toutes parts: Les huict monſtres par an payees à ſon Regiment lors meſmes qu'il tiroit la ſolde du Roy, ne l'ont pas raſſaſié: l'vſure de dix pour cent pour chaque Compagnie, les

cent escus par iour pour sa Compagnie d'Ordonnance, & les rançonnemens exigez pour les logemens des Soldats ne le satisfont pas: les deniers reuenans bons, les sommes immenses que les passeports des bleds, & la participation au cartier d'Hyuer ont ietté dans ses coffres ne suffisent pas: les vingt-huict mil liu. du siege de Tholon, les soixante quatre mil d'assignation sur le Semestre, ny enfin les leuees indicibles sur le peuple que les Comptes du Païs & ceux de toutes les Communautez iustifient, n'ont pas esté suffisantes pour assouuir son auarice: Il luy faut le pillage d'Aix, les rauages de son Terroir, & de toutes ses villes voisines.

Et parce que les Compagnies Souueraines sont les seules digues qui peuuẽt s'opposer à ce torrent qui entraine le reste de nos biens, il les descrie dans son dernier libelle plus digne du feu, que de response, comme remply d'inuectiues infames & de calomnie punissables: Il publie le Parlement apres l'auoir traicté d'impie, de sacrilege, d'Athée, d'infame, & de corrompu, pour Autheur des Edicts qui furent subrogez aux Presidiaux, & l'accuse mesmes d'y auoir profité de grandes sommes: Mais les Registres du Conseil du Roy & ceux du Parlement, tesmoins irreprochables de son innocence, conuainquent de faux cette imposture; car ils iustifient que le Roy ayant veu l'Edict qui luy estoit ruineux & à tout le public, soit pour la multiplicité des Offices, soit pour la diuision de la Iustice Souueraine, laquelle eust entrainé vne infinité de desordres & de contentions dans toutes les villes, sur tout en vn ressort de si petite estenduë. Le Roy meu de ses raisons accorda la suppression de cet Edict, mais il voulut

voulut pour la necessité de ses affaires que le Traictant qui luy auoit fait des aduances, eust son rembourcement sur des autres Edicts.

Parlez Declamateur à gages, en quoy le Parlement est il coupable ? n'est ce pas au Partisan de l'Edict des Presidiaux que tous les Edicts doiuent estre iustement imputez, puis qu'il en sont les Autheurs & les Parties qui les ont poursuiuis pour leur interest & leur remboursement. Tout le monde les connoist, ces infames Compatriotes deserteurs de la ville d'Aix, d'où les remors de leurs conscience les a chassez pour s'aller ioindre à celuy qui les a tousiours protegez, & auec lequel ils conspirent maintenant de la ruine de leur Patrie: Tout le monde sçait que ce sont ceux-là mesmes qui ont trempé à toutes les nouueautez, & qui ont esté employez pour les Partisans des Requestes.

C'est à eux qu'il faut s'en prendre pour tous ces Edicts, & non pas au Parlement qui n'en est ny l'autheur, ny la cause; & pleust à Dieu qu'il eust dépendu de luy de les empescher, & d'en soulager la Prouince! Qui peut douter qu'il ne l'eust fait auec ioye? car quand le zele que ses Officiers ont au soulagement du peuple, quand leur conscience & leur honneur ne seroient pas des motifs assez pressans pour les porter à ce deuoir, n'y seroient-ils pas assez obligez par leur interest propre, & par celuy de leurs enfans, de leurs freres, & de tous leurs parents, qui s'y trouuent interessez dans l'interest public: Peut-on desoler la Prouince qu'ils ne se trouuent enueloppez dans cette desolation? Peut-elle perir qu'ils ne perissent auec elle, comme estans des principaux membres de ce

corps, & leurs biens, leurs terres, & leurs maisons y estans enclauées.

Aussi qu'on parcourre les registres de l'vne & l'autre Cour, & on y trouuera plus de soixante Edicts pernicieux à la Prouince rejettez, nonobstant les iussions reïterées, voire depuis dix ans combien les Officiers de ces deux Compagnies ont ils souffert de creuës, de citations, & des interdictions sur le refus de quantité d'Edicts, mesmes de l'Eslection, des Auditeurs des Comptes, des taxes sur les aisez, du cinq pour cent, de la Comptabilité, des taxes sur chaque ville, & de tant d'autres dont les registres font foy, qui alloient à la subuersion entiere du Pays, à la conseruation duquel ces deux Cours sont trop attachées par toute sorte de deuoirs & d'interests pour s'en départir iamais.

Et pleust à Dieu que celuy qui les accuse fust interessé comme eux dans nos pertes & dans nos souffrances, il ne les causeroit pas comme il fait! Pleust à Dieu qu'il eust des freres, des enfants, & des parents engagez dans les malheurs qu'il nous procure, il se lairroit toucher à la compassion! Pleust à Dieu qu'il eust des biens & des maisons que l'embrazement peust reduire en cendres, il ne l'auroit pas excité comme il a fait.

Mais ses interests sont bien differents des nostres, tant s'en faut qu'il perde dans nos pertes, ny qu'il souffre dans nos souffrances, qu'il en rit & en profite, il ne peut s'enrichir que de nos despoüilles, il ne peut grossir que de nostre substance, il ne peut s'esleuer que sur les ruines de nos villes & de nos murailles qu'il tasche d'abattre, il ne peut se fortifier qu'en nous affoiblissant, il ne peut nous

ſouſmettre à ſon ambition qu'en nous diuiſant, ny s'vſurper cette authorité ſoueraine à laquelle il viſe ſi ouuertement, qu'en deprimant toutes les puiſſances qui peuuent luy reſiſter, qu'en eſlongnant des emplois les perſonnes zelées pour le public, & des intereſſées; & jettant le ſchiſme dans tous les corps pour nous perdre par nous meſmes.

Et c'eſt pour cela qu'il auoit forgé cette funeſte Chambre des Requeſtes pour ſe faire vn Party dans le Parlement, & ſouſmettre les trois Eſtats de la Prouince en leur donnant des Iuges dependans de ſa volonté: C'eſt pour ce meſme deſſein qu'il transforma cette Chambre en Semeſtre pour nourrir des contentions perpetuelles dans ce corps, & ſe rendre le Maiſtre de la Iuſtice, & des Arreſts, & de la verification de toute ſorte d'Edicts ſur le peuple, ayant touſiours mis en vſage cette pernicieuſe politique qui veut diuiſer pour regner, de laquelle ſe ſont ſeruis tous ceux qui ont voulu vſurper vne authorité tyrannique ſur les peuples, & affoiblir le pouuoir des Princes legitimes, ou opprimer le droict des Sujets: car ils ont touſiours viſé là de jetter la diuiſion dans les Cours Souueraines, que nos plus Grands Roys ont auec raiſon eſtablies comme les rampars de leur puiſſance, les Depoſitaires de leur Iuſtice, & l'oſtage de l'amour qu'ils ont pour leurs Sujets, ayant iugé que la grandeur de leur Eſtat, & la fidelité de leur peuple ne pouuoit eſtre conſeruée que par ces nobles Corps de Iuſtice qui diſpenſent les ſupplices & les recompenſes, & defendent les peuples des injures & des malheurs bien loin de les y precipeter.

Auſſi n'a-on iamais entrepris d'abattre ces Corps Illu-

ſtres que pour faire ouuerture aux Edicts ſur le peuble, enuahir les biens des Prouinces, & rendre la fortune publique dependante de l'ambition d'vn ſeul.

Et ſans que nous cherchions ailleurs, chers Patriotes, des preuues de cette verité, nos miſeres preſentes nous la rendent trop inſenſible : Nous nous abuſions de croire que Mr. le Comte d'Alais euſt introduit ces nouueautez à deſſein d'abatre le Parlement, car il ſçait aſſez que ce Corps eſt trop vaſte & trop eſtendu pour perir de ſes coups, & que la Iuſtice n'eſt pas moins inébranlable que la Majeſté Royale qui en eſt le principe & l'appuy, c'eſt à nous ſeuls qu'il en veut, quand il taſche d'ébranler ces Colomnes qui ſouſtiennent nos fortunes & nos familles ; c'eſt à nos biens, à nos perſonnes, & à nos libertez que ſes deſſeins viſent, quand il s'en prend aux Paſteurs qui veillent pour noſtre defence, & qui s'oppoſent à ces Loups rauiſſans qui cherchent de nous égorger.

Si le Parlement euſt voulu eſtre complice de ſes pernicieux deſſeins, s'il euſt voulu conſentir à ſes demandes, s'il euſt voulu ſe rendre ſouple à ſes volontez, & abandonner l'intereſt du puplic, il n'y auroit iamais eu de Requeſtes, nous ne connoiſtrions pas ſeulement le nom de Semeſtre, & le Parlement n'euſt pas eſté vexé par tant de citations, de pertes, & d'exils, il euſt veſcu auec luy dans vne eſtroite vnion ; mais parce qu'on n'a pas voulu flechir à ſes intentions contraires au bien public, il a voulu ſubroger d'autres Iuges de ſa dependance, ſans ſe ſoucier de profaner la Iuſtice par le choix de Docteurs de huict iours, ſans eſtude, & ſans experience, & de perſonnes meſpriſables, ou par leurs naiſſances, ou par

leurs

leurs humeurs, pourueu qu'ils fussent des ministres de ses volontez, & des executeurs aueugles de ses desseins. Aussi d'abord qu'il eut ietté dans ce Corps ces partisans de ses interests, & qu'il y eust mis par ce moyen la diuision, il fit clairement connoistre que tous ces artifices qu'il auoit employez n'auoient autre obiect que l'esleuement de son ambition, & l'assouuissement de son auarice.

Nous recogneumes à l'instant dans nos Hostels de Ville nos Priuileges cassez, nos libertez violees, nos Eslections Consulaires aneanties, & en suite nos contributions accreües, nos deniers enleuez, & nos fortunes espuisees. Nous trouuasmes dans toutes nos villes & nos Campagnes des vestiges sanglans de ce funeste Regiment, des Contracts passez par les armes, des Transactions escrites auec le fer de vangeances, de meurtres, & des hostilitez effroyables.

Et si nous donnons la liberté à tous les oppressez de se plaindre, nous trouuerons vne infinité de gens de bien de tous endroits qui ont porté le joug de sa domination, & souffert ses oppressions dans le silence, pource que les plaintes les plus iustes estoient punies, iusque là qu'il nous a souuent empesché d'aller porter nos remonstrances aux pieds de leurs Maiestez par des menaces qu'il a souuent fait à diuers Deputez, & depuis trois iours n'a il pas fait arrester nos Courriers, & enleuer nos pacquets contre tous les droicts de la Sauue-garde publique pour preuenir le Conseil du Roy, & nous oster le moyen de le detromper de ses calomnies.

Quoy donc serons nous tousiours insensibles à nos miseres? ce Tonnerre qui vient d'esclatter n'est-il pas as-

ſez reſonnant pour nous éueiller, & nous obliger de reuenir à nous meſmes ? Qu'attendons nous de rendre à noſtre Patrie la fidelité que nous luy deuons ? Il n'eſt plus temps de luy differer noſtre ſecours, & de nous mettre en defẽſe; Car enfin cette eſpaiſſe nuee auec qui s'eſtoit enflee du ſãg innocẽt & des larmes des peuples, degorge le ſang qu'elle auoit attiré, & verſe les larmes dont elle eſt abbreuee: Elle a enfin paru cette armee des vangeances pour nous fouler aux pieds, & exterminer vn nombre d'innocens.

Iamais marche des Empereurs Romains a eſté plus pompeuſe, & iamais l'Hiſtoire nous a marqué des haults faits plus celebres d'vn General d'Armee. Il fit ſon premier logement dans Auriol pour s'auancer à Tretz qu'il auoit menaſſé d'vn ſiege, mais la genereuſe reſolution qu'il vid aux habitans de ſe vouloir deffendre, luy fit tourner ſes armes triomphantes toutes chargées de deſpoüilles des pauures Laboureurs, de bœufs & de mulets qu'on emmenoit captifs vers les pres de Gardanne d'où il vint le lendemain faire ſommer la ville d'Aix de ſe rendre, & apres auoir pillé & bruslé ſon terroir, il fila à Aguilles, & de là à la Fare petit Bourg du Sieur Preſident d'Oppede, où il fut repouſſé auec la perte de quelques-vns de ſes Caualiers, laquelle il creut de venger en luy faiſant brusler vn gerberon de bled. Le iour ſuiuant s'eſtant preſenté à Sallon qui eſt au Sieur Archeueſque d'Arles, il y fut reffuſé & contraint de ſe ietter dans Pelliſſans village voiſin, où il s'eſt retranché.

Il a durant toute ſa marche rendu durant dix iours des combats ſi illuſtres, & fait de ſi glorieuſes conqueſtes, qu'on ne doit pas taire à la poſterité les plus importantes,

qui ſont, Qu'on a par tout forcé la bourſe des pauures villageois. Qu'on a violé les filles en l'âge de neuf ans: Maſſacré les rentiers de la grange du Sr. de Fuueau: Enleué deux femmes d'entre les mains de leurs maris: Aſſommé à force de coups trois païſans d'Auriol apres auoir rauagé tout ce pauure village appartenant à Mr. le Cardinal de Lyon, auquel il rend par là l'eſchange des ſignalez bienfaits qu'il auoit reçeu du feu Cardinal ſon frere: Qu'on a chaſſé les habitans de leurs maiſons, ou contraints de les abandonner pour ne pas voir de ſi funeſtes ſpectacles: Qu'apres s'eſtre gorgez de vin & de viandes, & de toute la ſubſtance de leurs miſerables hoſtes, on a verſe confuſément dans les ruës à Gardanne les farines, les grains, les huiles & le vin, & bruſlé les fourrages qu'ils n'ont peu cõſumer: Qu'on a emmené tous les beſtiaux, emporté les matelats, les linges & vaiſſelle, & bruſlé dans les places les meubles qu'ils n'ont pû emporter: Et qu'enfin on a exercé toutes les hoſtilitez que les Chreſtiens ne pourroient pas meſmes apprehender du Turc s'il entroit dans nos villes.

Ne ſçait on pas qu'vne pauure femme d'Aubagne luy ayant porté plainte du cruel & brutal violemẽt de ſa fille âgée ſeulement de neuf ans, il fit en apparence condamner à la mort le coupable, mais par vn ordre ſecret il le fit tirer du gibet par vn meſpris ouuert à la Iuſtice de Dieu & celle des hommes: Auſſi tant d'autres filles rauies par ſes trouppes, & tant d'autres femmes violees, ne demandent plus Iuſtice qu'à Dieu de ces horribles crimes, puis qu'elles n'en peuuent auoir des hommes.

Faloit il moins eſperer de cette armée qui n'a point d'autre ſubſiſtance que le larrecin, n'y d'autre ſujet qu'v-

ne injuſte vengeance, auſſi tous ſes progrez les plus illuſtres ſont les bruſlemens & les ſaccages des metairies dans le terroir d'Aix, & l'incendie des gerbes & des moiſſons qui ſont encores aux champs: l'enleuement des beſteaux, le couppement des arbres, enfin la deſolation vniuerſelle de la campagne.

Auſſi à voir le bagage de cette armee compoſé d'vn nombre infiny de bœufs, de brebis, d'aſnes, de mulets, de poules, de iuments, de toute ſorte de hardes, meubles, vſtancilles, & habilemens des pauures habitans qu'on a impitoyablement deſpoüillez: ne diroit-on pas que c'eſt vne armée de frippiers dans vn marché infame de larrecins & de brigandages, conduit par des picoreurs qui ſont inſenſibles aux larmes des Villageois & des Labours qui les reclament: On y voit vendre comme à vn inquant public, toute ſorte de meubles & de danrées, & comme dans vne Foire on y voit impunément vn debit ouuert de toutes leurs voleries.

On a veu cette glorieuſe armee camper deuant vne meſtairie du Sr. Barate d'Aix, qui s'eſt attaché courageuſement aux intereſts de ſa Patrie, & quitté ceux de Mr. le Comte d'Alais, qui par vn acte memorable de vengeance commanda qu'on y miſt le feu en ſa preſence, pour auoir le meſme plaiſir que voulut auoir Neron de voir bruſler la ville de Rome, n'ayant pas meſmes eſpargné au terroir d'Aix les maiſons de plaiſance où il auoit ſouuent aux deſpens du maiſtre pris ſes recreations.

Bref, luy qui proteſte dans ſes Manifeſtes qu'il ne declare la guerre qu'à la ſeule ville d'Aix, pour quoy a-il deſia deſolé toute cette Prouince, & reduit à l'extremité de a miſere & de la faim tous les lieux qui l'ont reçeu? il en a

emporté

a emporté plus de trois cens mil liures : il a gasté tout ce qu'il n'a pû emporter, & ruiné indifferemment tous les lieux ou par les subsistances, ou par ses logemens.

Helas! quels crimes auoient commis ces pauures villageois pour estre punis de la sorte? Que deuiendront tant de pauures familles errantes dans dans les champs qui broutent l'herbe pour viure ? Ne sont ils pas Chrestiens, & fideles sujets du Roy? Pense-on que Dieu n'écoute pas leurs plaintes, & que leurs cris n'attire la colere du Ciel.

Mais ce n'estoit pas assez à cette armée criminelle de s'en estre prins contre les hommes, elle a voulu s'en prendre contre Dieu mesme : C'estoit trop peu d'auoir corrompu la virginité des filles, d'auoir pollué la saincteté des Mariages, de s'estre souillee du sang des innocens, & d'auoir laissé par tout les marques sanglantes de sa cruauté, elle a encore voulu prophaner la saincteté des Autels, & commettre vn sacrilege le plus horrible qu'on puisse conceuoir dans la Chappelle d'vne maison aux Champs du Sieur de Gauthier Conseiller au Parlement, où apres auoir porté leurs mains impies sur vn Calice qu'ils ont emporté, ils acheuerent leur sacrilege par le brisement à coups de marteaux de la pierre sacrée de l'Autel par cent coups de poignard, dont ils percerent vne Image qui representoit la saincte Vierge tenant Iesus entre les bras, & par le deschirement des ornemens Sacerdotaux qui furent mis en pieces, & iettez dans le feu qui acheuoit de brusler tout le bastimẽt & tous les meubles de cette belle maison qui fut reduite en cendres, & apres les vignes arrachees, les arbres couppez, les gerberons brûlez, & tous les bestiaux & les meubles precieux enleuez.

Grand Dieu ! qui auez voulu estre appellé le Dieu des Armees, souffrirez vous qu'on prenne les armes contre

vous mesmes, & qu'on les employe pour commettre des impietez & des sacrileges si execrables? Permettrez-vous qu'on en abuse en des vengeances si inhumaines? & que le pauure dont vous auez prins tant de soin, que vous recommandez si estroitement comme vostre propre personne, & que vous auez racheptó de vostre sang aussi bien que les Princes, perisse sous le fais de tans de persecutions? Et cette voix qui s'esleue de la terre sera elle pas portée iusques à vostre Throsne pour attirer sur les infracteurs de vos loix les carreaux de vostre indignation.

Il le faut esperer, & cependent defendons nos biens auec honneur, ne les abandonnons pas à la mercy de cette multitude de voleurs, qui sous le nom d'vne armee du Roy exercent vn vilain brigandage: Defendons la cause commune, puis qu'il nous monstre que c'est à toute la Prouince qu'il en veut: Nous en auions vne preuue litterale par les demandes qu'il fit à Messieurs les Deputez du Languedoc, dont il n'y en a pas vne seule qui ne regarde l'interest du Corps du pays: Mais nous en auons à present vne conuiction plus pressante par les effects de ses armes, puis qu'il traicte auec tant d'inhumanité iusques à ses hostes, & ceux qu'il appelle ses amis, & qu'il rauage par tout indistinctement.

Ce n'est pas icy, Cher Peuple, vne querelle particuliere: Ce n'est pas l'interest singulier d'aucune ville ny d'aucune Compagnie, tout l'interest de cette guerre est public, il touche toutes les villes & toute la Prouince esgalement. Et neantmoins ô aueuglement estrange! toutes ne conspirent pas esgalement au salut de la cause publique: Ouurez les yeux enfans qu'on a desbauchez d'vn deuoir si naturel, reuenez à la voix de la Prouince vostre Mere qui vous rappelle & vous demande secours.

Posez les armes criminelles que vous veulent enfonser dans son sein : Que croyez vous de pouuoir recueillir des cendres de vostre Patrie dont vous poursuiuez l'embrasement Pensez vous bien vous engraisser des cadavres de vos Compatriotes que vous allez immoler à la vengeance d'vn ennemy public. Pretendez-vous de vous enrichir du pillage que vous sçauez estre promis aux estrangers? Enfin voudriez vous esleuer vostre fortune & vostre maison sur les ruines de celles de vos freres & de vos parents?

Vous voyez la ville d'Aix, quoy que la moins interessée en toutes les surcharges qu'on veut remettre sur le Païs contre la foy des Traitez solemnels, qu'elle n'espargne ny soins, ny perils, ny les biens, ny les vies de ses habitans pour le seul zele du bien de la Prouince: Vous voyez l'exemple de la pluspart des villes qui s'épuisent & se sacrifient pour le salut public: Reuenez donc à vous-mesmes, & conspirons tous égalemenr au maintien de nos libertez, secouons le joug d'vne infame seruitude auquel on nous veut enchaisner, & ne soyons pas nous-mesmes les autheurs de nos maux, & les instruments de nos supplices, nos diuisions ont causé toos nos malheurs, & ont doné tout l'aduantage à nos ennemis: Nous estions trop puissant pour estre abbatus, si nos brouilleries intestines ne nous eussent affoiblis.

C'a fideles Compatriotes, ioignons toutes nos forces contre les perturbateurs de nostre repos, leur perfidie est trop noire, nostre querelle est trop iuste, nos sentimens sont trop legitimes, & les interests de nostre Païs, & de la gloire de nostre Grand Roy y sont trop engagez pour ne pas concourir à l'vnion de nos forces, & au restablissement de nostre repos,

Tesmoignons à nostre bon Prince qu'il est le vray centre de nos affections, le seul obiect de nos desseins, & l'vnique but de nos seruices, faisons luy connoistre auec esclat que nos armes ne visent qu'à luy conseruer vne Prouince qui a esté tousiours inebranlable en sa fidelité, nonobstant que ce Calomniateur l'accuse dãs son Libel d'auoir fait de vingt en vingt ans des reuoltes contre la verité de l'Histoire qui luy rend ce tesmoignage public d'auoir esté durant mil six cens ans qu'elle a esté sous diuers Maistres, & mesmes depuis enuiron deux siecles qu'elle a son choix du Maistre qui la gouuerne à present, irreprochable en son obeyssance, & qu'elle en a donné des preuues tres illustres en faisant perir vne armee composee de cinquante mil hommes sans auoir apprehendé les deplorables suites du delaissement de ses biens, & de ses maisons; en nos iours n'a on pas veu ce peuple fidele courir en foule à main armee sur ses costes d'vne extremité de la Prouince à l'autre pour repousser l'ennemy qui y auoit fait dessente en diuers endroits, & n'a il pas monstré en la reprise des Isles que la Grandeur de l'Estat luy est mille fois plus chere que tous ses biens qu'il y versera si liberalement auec le sang de tant be braues Citoyens.

Grand Roy, nous protestons hautement à vostre Majesté que nous ne defendons nos biens, nos vies, & nos libertez que pour les consacrer entieremẽt à vostre seruice: Que nous ne respirons que la paix de nostre Estat, celle de cette Prouince, & la gloire de vostre Courõne, & que quelques efforts que puisse faire nostre Persecuteur pour nous pousser dans le precipice de la desobeïssance par vn effet de desespoir dans la violance des maux qu'il nous fait souffrir, il ne sçauroit iamais tant soit peu nous esbranler en l'obeïssance que nous vous deuons, ny en la fidelité que nous vous auons voüée.

FIN.